

	<p>ACP Energies / Groupe Mines Norme Ecologo Québec Exploration Etude Faisabilité</p>	<p>www.acp-energies.org</p>
--	--	---

Paris, le 1^{er} janvier 2026

Depuis le congrès SIM de Dijon (voir Annexe ci-dessous), notre Groupe Mines a poursuivi sa connaissance de la norme IRMA (Initiative Responsible Mining Assurance) avec ses atouts mais aussi ses limites pour les mines plus petites n'ayant pas les moyens (investissement en temps et en budget) d'y souscrire. Nos réunions en 2025 ont identifié la nécessité de travailler en amont du cycle minier (avant et pendant l'étude de faisabilité) avec l'implication des experts locaux. Les universités du Québec en partenariat avec l'Association de l'Exploration Minière AEMQ diffuse depuis quelques années, pour les mines petites ou moyennes, une norme Ecologo-Exploration Mines couvrant toute la chaîne minière spécifiée dans l'Etude de Faisabilité. Plusieurs pays africains disposent d'université de Géologie /Institut Sciences de la Terre avec leur ressource en enseignement et recherche qui pourrait apporter l'implication judicieuse d'experts locaux. La certification Ecologo pour l'exploration minière permet de démontrer aux investisseurs et aux parties prenantes l'engagement envers la qualité de l'environnement, le bien-être des populations et l'éthique des affaires (voir <https://aemq.org/certification/entreprises-certifiees/>). Vingt sept critères sont associés à des indicateurs de performance KPI sur les pratiques responsables, y compris la réduction de l'empreinte sur l'environnement et sur les communautés touchées (voir tableau 3 ci-dessous)

TABLEAU 3**Liste consensuelle des principes et des critères de développement durable pour l'exploration minière**

Qualité de l'environnement
Utilisation efficiente des ressources
Respect des zones sensibles
Qualité de l'air
Qualité de l'eau
Qualité des sols
Qualité des habitats fauniques et floristiques
Qualité de vie
Qualité de l'environnement sonore et sensoriel
Qualité de l'environnement visuel
Santé et sécurité
Respect du patrimoine culturel
Reconnaissance des préoccupations / Consultation et accommodement des communautés locales
Reconnaissance des préoccupations / Consultation et accommodement des communautés autochtones
Consentement libre, préalable et éclairé
Environnement de travail
Santé et sécurité au travail
Formation
Investissement local
Création d'emplois
Sélection de fournisseurs locaux
Sélection de main-d'œuvre locale
Éthique des affaires
Prévention de la corruption
Ententes
Internalisation des coûts
Respect des principes du développement durable dans la chaîne de valeur
Imputabilité du Conseil d'administration et de l'équipe de direction
Transparence et reporting
Partage de l'information
Vérification indépendante de l'information
Innovation
Utilisation de technologies responsables
Efficience économique
Utilisation optimale des ressources financières

Annexe diffusée au Congrès SIM Dijon Octobre 2024

Nos experts consultants interviennent dans tous les domaines de l'énergie et de la décarbonation des process et sont épaulés par nos entreprises partenaires (back office dans nos métiers), certaines ont été présentes sur notre stand du Congrès SIM à Dijon : intervenant en conseil (Cogesto), en service EPC (IMS & Fimatec), en pipelines (ASF) et en Communication/SI, Appui Opérationnel sur 20 pays en Afrique (Convergence). Ils peuvent vous accompagner dans vos projets multi énergies et mines en France comme à l'international (Afrique, Moyen Orient...).

L'ACP Energies Association a pour but de regrouper, informer, promouvoir des Spécialistes Consultants dans tous les domaines de l'énergie et de l'industrie minérale. Son statut, d'association à but non lucratif, lui donne une totale liberté d'action et lui confère à l'égard de ses membres et de son environnement une autorité morale indiscutable et reconnue au niveau international.

L'ACP Energies Association est devenu un lieu de réflexion, une force de propositions sur la transition énergétique, la décarbonation de l'industrie minérale (pour les cimenteries par exemple : capture, transport et injection du CO2 dans des puits déplétés) et sur le nécessaire redéploiement des mines (métaux critiques en particulier).

L'ACP Energies doit ainsi faire face, sur les projets miniers d'intérêt national, à la nécessaire évolution de l'Étude d'impact environnemental et social EIES.

Notre Groupe mines (voir www.acp-energies.org > international) qui se penche depuis plus de deux ans sur les opportunités et challenges en Afrique a clairement identifié les progrès qui restent à faire tant dans

les grandes mines que dans les mines artisanales (d'or en particulier qui feraient travailler quelques 15 M personnes en Afrique de l'ouest).

Ainsi le nouveau dossier AFD (QDD fev 2024) tombe-t-il bien à propos, d'autant plus qu'il s'appuie largement sur une thèse récente de l'université Québec (Montréal) <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/14838>

Le Canada, principal pays minier exploitant le sous-sol africain, dispose d'une législation attrayante pour ses investisseurs et ses industries minières déployées sur toute la terre notamment en Afrique.

Il impose que tout porteur d'un projet minier soit soumis à l'obligation d'Evaluer les Impacts dudit projet sur les composantes Environnementales et Sociales (EIES) en vue de proposer des alternatives ou des mesures d'atténuation. Cette obligation est assortie d'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui comporte le dispositif de suivi et de mise en œuvre de l'EIES.

La thèse en question s'intéresse à la violation des droits humains dans l'exploitation des mines en Afrique notamment dans quatre pays à savoir la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mali et le Burkina Faso par les entreprises canadiennes.

On y parle :

- des activités de l'industrie minière polluant l'air, l'eau, engendrant la déforestation

- d'éboulements sans prévention des risques, de déplacement des populations à la suite de la pollution des sols, du travail des enfants.

- de la dégradation des milieux naturels causée par les rejets, émissions et déversements (drainage minier acide diminuant la productivité des terres et engendrant la désertification).

- de la pollution du lit des rivières, la contamination chimique des sols, les émissions nocives dans l'air (poussière, polluants).

« De nombreuses mesures ont été mises en place dans la ligne que toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement.

Malgré l'existence du code pour l'utilisation du cyanure développée par le PNUE (programme des nations unies pour l'environnement) et du conseil international des métaux et de l'environnement (ICME), il y a toujours d'énormes dégâts. Les sociétés minières, les fabricants et les transporteurs qui s'engagent à respecter le code du cyanure sont audités tous les trois ans par une personne indépendante qui vérifie si leur gestion est conforme aux conditions énoncées par le code.

La faiblesse des résultats provient essentiellement d'un manque de coordination, de bonne foi et de suivi des programmes de développement à divers niveaux. Une des solutions pourrait être la souscription à un contrat d'assurance environnemental. »

C'est la décision qui a été prise par Imerys pour le projet du plus grand site européen de production de lithium : Projet Emili à Beauvoir (Allier), production sur 20 ans débutant dans 4 à 5 ans. Ce projet s'inscrit dans la toute nouvelle norme internationale Initiative Responsible Mining Assurance <https://responsiblemining.net/> IRMA bâtie autour « Normes techniques, Performance Sociétale et Environnementale, Intégrité et System Assurance » dont l'évaluation interne a été lancée en mars 2023 (une quarantaine de projets miniers dans le monde sont à ce stade initial de l'évaluation). A titre d'exemple le projet Emili sera en mines souterraines (pour minimiser les impacts visuels, sonore et environnement), la flotte d'engins sera électrique, la préparation du minerai sera sous terrain ainsi que le transport par pipe vers l'usine de traitement.

Au Sénégal le projet Eramet GCO Grande Côte Operation, <https://gco.eramet.com/news/gco-irma/> est en début de phase d'évaluation externe IRMA, après l'audit interne débuté en mai 2023. Depuis plusieurs années, Apave International, Membre Partenaire, fournit au projet des prestations en formation, inspection y compris pression et aussi étalonnage d'équipement.

-le site Eramet mine de manganèse à Moanda (Gabon) devrait comme les autres sites Eramet passer sous IRMA.

En ciblant la certification IRMA, pour tous ses sites, Eramet, selon son PDG, place la RSE au cœur de sa stratégie de développement et vise à devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales.

Ce site est bien connu de Pro Educ Consultant, Membre Partenaire, impliqué dans la formation de l'Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda <https://www.acp-energies.org/ecole-des-mines-de-moanda/>

Le point clé de notre démarche est le développement d'une offre de service d'accompagnement et de formation de sociétés minières en Afrique ayant opté pour la mise en place de « l'Assurance Responsabilité Minière » IRMA.

Cette norme couvre nos spécialités :

- Evaluation et gestion des impacts environnementaux et sociaux
- Préparation et réponse face aux urgences
- Planification ... fermeture
- Santé et sécurité au travail
- Gestion déchets
- Gestion eau et air
- Emission gaz à effet de serre et Gestion cyanure
- Gestion mercure)...

j-louis.gaillard@acp-france.org